

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de ROMANS SUR ISERE

Grenoble, le 25/02/2021

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE GRENOBLE

Courrier arrivé 625

2 Place de Verdun
BP 1135

N° 10 5 MARS 2021

38022 Grenoble Cedex
Téléphone : 04.76.42.90.00
Télécopie : 04.76.51.89.44

E21000027 / 38

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

Madame la Maire
ROMANS SUR ISERE
HOTEL DE VILLE
PLACE JULES-NADI
BP 1012
26102 ROMANS SUR ISERE CEDEX

Urba
Cabinet
P. Labastens
DADI
DPSP
DGS

Dossier n° : E21000027 / 38
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Révision du Règlement Local de Publicité de la ville de Romans sur Isère (Drôme)

Madame la Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Gérard PAYET, magistrat des juridictions financières, demeurant 13 chemin de Pereyrol, CHABEUIL (26120) (tel : 06 86 00 66 46) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame la Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



DECISION DU

25/02/2021

N° E21000027 /38

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

CODE : 1

Vu enregistrée le 17/02/2021, la lettre par laquelle Madame la Maire de ROMANS SUR ISERE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Révision du Règlement Local de Publicité de la ville de Romans sur Isère (Drôme) ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE


ARTICLE 1 : Monsieur Gérard PAYET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Madame la Maire de ROMANS SUR ISERE et à Monsieur Gérard PAYET.

Fait à Grenoble, le 25/02/2021

Pour le Président,
Le vice-président,


Stéphane WEGNER